



Bruxelles, le 31.5.2017
COM(2017) 291 final

ANNEX 2

ANNEXE

au

DOCUMENT DE RÉFLEXION

SUR L'APPROFONDISSEMENT DE L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE

Annexe 2 La «boîte à outils» de l'Union économique et monétaire

Les leçons de la crise ayant été tirées, la «boîte à outils» de l'Union économique et monétaire a été largement revue et renforcée depuis 2010. Des progrès ont été accomplis sur quatre fronts:

La «boîte à outils» de l'Union économique et monétaire

Mesures adoptées au plus fort ou au lendemain de la crise et aujourd'hui en place



Mesures récentes ou en cours à la suite du rapport des cinq présidents



Source: Commission européenne

Des mesures importantes ont été prises au plus fort ou au lendemain de la crise de 2011-2013, pour préserver l'intégrité de la zone euro et consolider son architecture:

- de nouvelles règles ont été instaurées, pour garantir une meilleure discussion, aux niveaux national et européen, et une meilleure coordination des politiques économiques et budgétaires. À cet effet, un cycle décisionnel annuel, le Semestre européen, a été mis en place, afin de mieux aligner les priorités de l'UE et les priorités nationales, par un suivi plus étroit et des orientations quant aux politiques à conduire. Les règles budgétaires de l'UE, consacrées dans le pacte de stabilité et de croissance, ont été complétées par deux trains de mesures législatives, le «six-pack» et le «two-pack», et par le traité intergouvernemental sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (TSCG), où figure le «pacte budgétaire». Tout cela a aidé à assurer une surveillance plus étroite des budgets nationaux, à mettre en place des cadres budgétaires plus solides et à prêter davantage attention aux niveaux d'endettement. Par ces règles, une nouvelle procédure, la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM), a aussi été établie. La PDM permet de détecter et d'empêcher une détérioration de la situation économique avant qu'elle ne se matérialise;
- un certain nombre d'initiatives ont été prises pour doter le marché unique d'un secteur financier plus sûr. Ces initiatives forment ensemble le «règlement uniforme», applicable à tous les acteurs financiers des États membres de l'UE. Ce «règlement uniforme» est conçu comme un corpus unique de règles prudentielles harmonisées que les établissements de toute l'UE sont tenus de respecter. C'est également le fondement de l'union bancaire. Si l'union bancaire ne réunit actuellement que les pays de la zone euro, les pays de l'UE non

membres de la zone euro peuvent également y adhérer. Dans le cadre de l'union bancaire, la responsabilité de la surveillance des grandes banques transfrontières de l'UE et de la résolution de leurs défaillances a été transférée à l'échelon européen. C'est à cet effet qu'ont été créés le mécanisme de surveillance unique (MSU) et le mécanisme de résolution unique (MRU). Les règles fondamentales d'assurance des dépôts ont été harmonisées entre les États membres, de telle sorte que tout dépôt est désormais intégralement protégé à concurrence de 100 000 EUR;

- des fonds de secours ont été créés, pour apporter un soutien financier aux États membres qui ne pouvaient plus emprunter sur les marchés financiers. Si les dispositifs initiaux, le mécanisme européen de stabilisation financière (MESF) et le Fonds européen de stabilité financière (FESF), n'avaient qu'un caractère temporaire, l'actuel fonds d'urgence, le mécanisme européen de stabilité (MES), revêt désormais un caractère permanent et il est doté d'une capacité totale de prêt de 500 milliards d'EUR.

Depuis l'entrée en fonction de l'actuelle Commission en novembre 2014, et notamment après la publication du rapport des cinq présidents de juin 2015, un certain nombre d'autres mesures importantes ont aussi été prises:

- le Semestre européen de coordination des politiques économiques a été repensé. Une plus grande marge de discussion à tous les niveaux a été offerte aux États membres et aux autres parties intéressées (parlements nationaux, partenaires sociaux, société civile). Une plus grande attention est désormais portée aux défis auxquels la zone euro dans son ensemble est confrontée: des recommandations ciblées lui sont adressées, et les risques de contagion font l'objet d'un suivi plus étroit. La flexibilité offerte par les règles du pacte de stabilité et de croissance a été utilisée pour soutenir les réformes et l'investissement et pour mieux tenir compte du cycle économique;
- les considérations sociales se voient maintenant accorder la même importance que les considérations économiques: elles font l'objet de recommandations spécifiques, et de nouveaux indicateurs sociaux ont été intégrés au Semestre européen. La Commission a aussi proposé concrètement de créer un socle européen des droits sociaux, comme fondement d'un processus de convergence renouvelé. Et avant la conclusion du nouveau programme de soutien à la stabilité en faveur de la Grèce, une analyse d'impact social dédiée a été réalisée;
- pour guider et soutenir le processus de réforme au niveau national, la Commission a proposé, et le Conseil a adopté, une recommandation adressée aux États membres de la zone euro d'instituer chacun un conseil national de la productivité. La Commission a, en outre, créé un service d'appui à la réforme structurelle pour mutualiser l'expertise de toute l'Europe et apporter une assistance technique aux États membres intéressés;
- dans le cadre de l'achèvement de l'union bancaire, la Commission a proposé de mettre progressivement en place, d'ici à 2025, un système européen d'assurance des dépôts qui permettrait à tous les déposants de la zone euro de bénéficier partout du même degré de protection, y compris en cas de chocs locaux de grande ampleur. Elle a également proposé un train complet de mesures législatives pour réduire encore les risques et accroître encore la résilience des établissements financiers de l'UE, et en particulier des banques;

- dans le cadre des travaux sur l'union budgétaire, la Commission et le Conseil se sont attachés à simplifier les règles en vigueur. Ils ont notamment examiné l'évolution de ce que l'on appelle le «critère des dépenses publiques» (*expenditure benchmark*), que les gouvernements peuvent plus facilement maîtriser et qui reflète donc mieux leurs intentions. La Commission a également appelé à se concentrer davantage sur les priorités de la zone euro au début de chaque Semestre européen et à orienter plus positivement la politique budgétaire de la zone euro dans son ensemble. Enfin, le comité budgétaire européen nouvellement créé aidera à évaluer la mise en œuvre des règles budgétaires de l'UE;
- dans le cadre du renforcement du marché unique et de l'ambitieux plan d'investissement pour l'Europe, plusieurs initiatives ont contribué à élargir et à améliorer l'accès des entreprises européennes aux financements. Alors qu'à l'heure actuelle, elles dépendent essentiellement des financements bancaires, les entreprises européennes devraient désormais, grâce à ce que l'on appelle l'«union des marchés des capitaux», avoir plus largement accès à ces marchés;
- dans le cadre des efforts visant à renforcer les institutions existantes, la Commission a enfin proposé d'améliorer la représentation extérieure de la zone euro dans les organisations financières internationales telles le FMI, avec une mise en œuvre progressive jusqu'en 2025. Les travaux sur les mesures à prendre pour aller vers une représentation unifiée doivent encore commencer. La Commission soutient aussi les efforts de l'Eurogroupe pour garantir une plus grande transparence de ses documents et procédures.